



Avertissement



GRANDES CULTURES

No 48 – 2 août 2011

EN BREF :

- Évaluation du risque de la fusariose de l'épi des céréales de printemps (en date du 2 août 2011).

ÉVALUATION DU RISQUE DE LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DES CÉRÉALES DE PRINTEMPS

Cet avertissement présente une évaluation du risque d'infection **pour les semis tardifs réalisés à la fin de mai et au début juin dans les régions périphériques du Québec**. La grande majorité des semis effectués ce printemps dans la grande région de Montréal ont déjà atteint et même largement dépassé les stades critiques d'infection et de traitement. Vous êtes concerné par cet avis si votre culture de blé est en épiaison et fleurira dans les prochains jours ou encore si votre culture d'orge ou d'avoine est à l'épiaison.

Le blé, l'orge et l'avoine épiés et qui sont en floraison ou le seront dans les prochains jours sont sujets à l'infection. Les conditions météorologiques très variables d'une région à l'autre font varier le risque pour ces mêmes régions. **Surveillez attentivement le stade de votre culture et les conditions météorologiques et climatiques réelles qui sont spécifiques à votre situation.**

Le risque d'infection par le champignon qui cause la fusariose de l'épi est étroitement associé aux conditions climatiques qui sont présentes au moment de l'épiaison et de la floraison. Pour des renseignements supplémentaires sur cette maladie, vous pouvez consulter les bulletins d'information sur la fusariose disponibles sur le site Web du Réseau d'avertissements phytosanitaires à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=1571&pid=0&r>.

Veuillez vous référer au tableau de la page suivante pour évaluer le niveau de risque général d'infection par le *Fusarium* pour les prochains jours.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Niveau de risque pour la fusariose de l'épi des céréales au Québec					
Régions	Niveau de risque				
	Date de la mi-floraison réelle ou anticipée et de l'épiaison				
	Mardi 2 août	Mercredi 3 août	Jeudi 4 août	Vendredi 5 août	Samedi 6 août
Abitibi	Moyen (Élevé) ¹	M-Faible (Élevé) ¹	Faible (Élevé) ¹	Faible (Élevé) ¹	Faible (Élevé) ¹
Témiscamingue	Élevé (Moyen) ²	Élevé (M-Faible) ²	Élevé (Faible) ²	É-Moyen (Faible) ²	Moyen (Faible) ²
Charlevoix	É-Moyen	É-Moyen	É-Moyen	Élevé	Élevé
Saguenay/Lac Saint-Jean	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé	Élevé
Montmagny	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
Bas-Saint-Laurent (La Pocatière, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles)	Élevé	É-Moyen	É-Moyen	Élevé	Élevé
Témiscouata	Élevé	É-Moyen	Moyen	Élevé	Élevé
Rimouski/Mont-Joli	É-Moyen	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé
Vallée de la Matapédia	É-Moyen	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé
Matane	É-Moyen	É-Moyen	É-Moyen	Élevé	Élevé
Baie-des-Chaleurs	Élevé	Élevé	É-Moyen	Élevé	Élevé

Légende (par ordre décroissant du risque d'infection) :

T-Élevé : Très élevé	M-Faible : Moyen à faible
Élevé	Faible
É-Moyen : Élevé à moyen	T-Faible : Très faible
Moyen	- : Données insuffisantes

1. **Entre parenthèses** : présente le risque d'infection si votre culture de céréale **a reçu** des averses de pluie durant les derniers jours. Les conditions ont varié selon les localités.
2. **Entre parenthèses** : présente le risque d'infection si votre culture de céréale **n'a pas reçu** des averses de pluie durant les derniers jours. Les conditions ont varié selon les localités.



Traitement contre la fusariose de l'épi des céréales avec un fongicide

Il existe des produits dont l'usage est homologué contre la fusariose de l'épi. Le **FOLICUR 432^{MD} F** (tébuconazole) est homologué **pour le blé seulement**. Le **PROLINE^{MD} 480 SC** (prothioconazole) est homologué pour le **blé et pour l'orge**. Il s'agit de fongicides systémiques à large spectre. **Veillez suivre les directives d'utilisation prescrites par le manufacturier**. Consultez les étiquettes et les directives du manufacturier qui sont déposées sur le site Web d'Agri-Réseau :

CARAMBA^{MD} 432 : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16845

FOLICUR^{MD} 432 F : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Folicur432F.pdf>

PROLINE^{MD} 480 SC : <http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Proline480SC.pdf>

PROSARO 250 EC : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=17906

PROSARO 421 SC : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=18486

Vous pouvez aussi obtenir de l'information pertinente sur le site Web de Bayer à l'adresse suivante : <http://www.bayercropscience.ca/?lang=fr-CA>.

L'usage d'autres fongicides est aussi homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), soit :

BRAVO® 500 (Syngenta) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=7200

BRAVO 720 (Syngenta) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16210

ECHO 720 (Sipcam Agro USA, Inc./Distribué par United Agri Products Canada Inc.) : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/1_1/pr_web.ve2?p_ukid=16244

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux, agronomes, CÉROM

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 – Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 48 – grandes cultures – 2 août 2011

